

# Pierre Laval ordonne la déportation des enfants

**« Il faut se séparer des Juifs en bloc et ne pas garder de petits. »**

Robert Brasillach, *Je suis partout*  
(25 septembre 1942).

**A**ussi longtemps que les Français ignorèrent le vrai sens de la « destination inconnue », l'opinion fit entendre sa protestation surtout contre la séparation des enfants de leurs parents. Dans leur magistrale étude sur Vichy, les historiens Michaël R. Marrus et Robert Paxton (*Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, Paris, 1981) livrent leur réflexion sur la confusion marquant l'approche de cette douloureuse question. Mais les hommes au pouvoir, notamment Pierre Laval, savaient à quoi s'en tenir :

« La séparation des enfants et des parents était devenue, en fait, un problème politique très embarrassant pour le régime de Vichy, écrivent-ils. C'est un aspect des rafles que les rapports des préfets signalent souvent comme bouleversant l'opinion publique. Ce fut un thème essentiel des protestations les plus importantes qui s'élevèrent contre les déportations, celles de certains membres du haut clergé. L'opinion internationale se concentrait sur ce point. Le gouvernement canadien exprima sa préoccupation, et le dictateur de la République dominicaine, Rafael Trujillo, offrit de recevoir 3 500 enfants. La femme de l'ambassadeur de France en Espagne, à qui un service de secours américain avait fait appel, fit une démarche auprès de madame Laval. Même le diplomate qui représentait l'Allemagne à Vichy, Krug von Nidda, trouva que la police française avait été ungeschickt (maladroite) en séparant les familles dans leur maison, à la vue des voisins.

Vichy était particulièrement sensible à la moindre accusation de manque de respect pour le caractère sacré de la famille. Le seul fait d'en mentionner l'idée provoquait une enquête menaçante des agents de la police antijuive, la SEC (Service d'enquête et de contrôle – police du Commissariat général aux questions juives). Lorsque le pasteur Bøegner fit appel à Pierre Laval, celui-ci nia énergiquement que des enfants aient été séparés de leur famille. En fait, le régime semble avoir changé de politique en réponse à ces critiques. Un rapport adressé à Philippe Pétain sur les déportations de la zone non occupée exprime le regret qu'un certain démembrement des familles ait eu lieu, mais fait observer que « devant l'émotion produite partout par cette mesure, le président du Conseil du gouvernement, Pierre Laval, demanda et obtint que les enfants ne seraient pas séparés. Aussi, dans les arrestations de la zone non occupée, les enfants ont-ils suivi leurs parents ». À la mi-août, lorsque des familles furent prises dans les camps de Noé et de Récébédou, Vichy démentit officiellement qu'il y ait eu des séparations.

Pierre Laval semble avoir pensé, si incroyable que cela paraisse, que le fait de déporter des enfants à Auschwitz améliorerait son image. Radio-Paris fit, à la mi-septembre, la déclaration suivante :

« Lors d'une conférence de presse vendredi dernier, M. Laval a annoncé que le gouvernement de Vichy était prêt à faire une concession [sic] en ce qui concerne la déportation des enfants juifs. Ils seront désormais déportés avec leurs parents au lieu d'être séparés. Il a ajouté cependant : « Rien ni personne ne pourra nous détourner de la politique qui consiste à épurer la France d'éléments indésirables sans nationalité ». »

Il est vrai que, dans un premier temps, et c'était encore le cas à la veille de la rafle des 16 et 17 juillet, les Allemands ne tenaient pas à inclure les enfants dans les convois vers Auschwitz. Rien d'humanitaire. La déportation des enfants aurait, sans nul doute, fait comprendre la vérité, que la mort était au bout du voyage, et non pas les camps de travail. ■